



**AXA Bank Europe S.A.
Boulevard du Souverain 25 - B-1170 Bruxelles
BCE Bruxelles n° 0.404.476.835**

**Avis aux détenteurs de Certificats Subordonnés Perpétuels
émis en juillet, août, septembre, octobre, novembre et
décembre 2006**

Conformément à l'article 4 (Durée - Remboursement) du chapitre II du prospectus d'émission, AXA Bank Europe annonce sa décision, avec l'accord de la Banque Centrale Européenne, d'exercer l'option call sur les Certificats Subordonnés Perpétuels émis en juillet (ISIN BE3878970370), août (ISIN BE3879154271), septembre (ISIN BE3879335144), octobre (ISIN BE3879522071 et BE3879680689), novembre (ISIN BE3879758493) et décembre 2006 (ISIN BE3879961584) (ci-après les "Certificats") à la date du 10^{ème} anniversaire de ces émissions, respectivement les 1er juillet, 1er août, 1er septembre, 1er octobre, 1er novembre et 1er décembre 2016.

Par conséquent les Certificats détenus sur un compte-titres seront remboursés automatiquement au pair aux dates précitées.